



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

29^e séance plénière

Mercredi 13 octobre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 24 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Séance consacrée aux résultats et au suivi de l'Année internationale du microcrédit

Le Président : Conformément à la résolution 63/229 en date du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale va tenir une séance plénière consacrée à l'examen des résultats et du suivi de l'Année internationale du microcrédit. Je commencerai par faire une déclaration à titre national.

Notre réunion plénière de ce 13 octobre 2010 est consacrée au suivi de l'Année internationale du microcrédit. Ceci me paraît particulièrement pertinent pour au moins deux raisons. D'une part, il est important que les thèmes portés à l'attention de la communauté internationale lorsqu'une année internationale y est consacrée ne tombent pas dans l'oubli par la suite. Il y va de notre crédibilité. La publication du « Livre bleu » et la création du Groupe de conseillers des Nations Unies pour l'ouverture du secteur financier avaient déjà posé des jalons importants à cet effet.

D'autre part, notre réunion a lieu juste trois semaines après la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La microfinance a un rôle essentiel à jouer pour la réalisation de ces objectifs. Qu'il suffise de penser à l'amélioration de l'accès des femmes aux services financiers et, par là, le renforcement de leur autonomisation, les effets indirects positifs sur la scolarisation et les soins de santé à donner aux enfants.

La microfinance est un instrument important pour l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres. La croissance considérable de la microfinance depuis quelques années peut être qualifiée de succès. Cette évolution a été favorisée par un solide partenariat entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé. Des pratiques innovantes et de nouveaux acteurs sont apparus. Ces développements sont réjouissants. Mais pourtant, il nous faut faire davantage encore.

Le rapport du Secrétaire général (A/65/267) sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté nous montre en effet un certain nombre de limitations. La pénétration géographique est inégale, les zones rurales restent souvent exclues. De manière générale, la microfinance a des difficultés à atteindre les populations les plus démunies, donc précisément celles à qui elle est destinée. Mais surtout, une autre constatation fondamentale est que si la microfinance contribue à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-57863 (F)



Merci de recycler 

améliorer la vie des pauvres, elle ne parvient pourtant pas à les faire sortir durablement de la pauvreté. La microfinance ne favorise pas suffisamment la création d'activités productives. Elle a pourtant un important potentiel pédagogique et d'initiation aux mécanismes et aux activités du marché, notions qui manquent souvent précisément dans les populations pauvres.

Nous devons tirer les enseignements des expériences faites jusqu'à aujourd'hui et ainsi mieux exploiter le potentiel de la microfinance. Tout comme nous avons su faire évoluer le concept initial du microcrédit à celui de la microfinance, pour mieux refléter l'élargissement de la gamme des services financiers offerts, il faut maintenant prendre des mesures adéquates pour concrétiser la notion de financement accessible à tous et assurer ainsi que le secteur financier favorise la création d'emplois et d'activités productives et soit ainsi au service des plus pauvres et de l'ensemble de la société.

À cet effet, j'invite l'Assemblée à considérer les recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport, et je souhaite aux membres un débat productif.

M. de Bassompierre (Belgique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé cette séance de l'Assemblée générale consacrée au suivi de l'Année internationale du microcrédit, 2005. L'UE est convaincue qu'un secteur financier ouvert, en particulier la microfinance et le microcrédit, est un outil extrêmement important de l'action mondiale en vue d'atténuer la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'ouverture du secteur financier et la microfinance peuvent contribuer à une croissance plus égalitaire et durable qui servira de base au développement durable, et à sortir les personnes démunies de la pauvreté, en particulier les femmes et les populations rurales.

Cinq années se sont écoulées depuis l'Année internationale du microcrédit, et le monde a changé. En

vingt ans, la microfinance et le microcrédit ont pris un essor considérable, et le microcrédit a progressivement évolué vers une stratégie beaucoup plus large d'ouverture des secteurs financiers. L'un des objectifs du Groupe des conseillers des Nations Unies pour l'ouverture du secteur financier, créé en 2006 pour assurer le suivi de l'Année internationale du microcrédit, était d'ailleurs d'examiner les questions plus vastes relatives à l'ouverture financière. Ce changement se reflète dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les OMD qui parle de

« Favoriser la mise en place de services financiers accessibles à tous, faisant principalement appel au microfinancement et assurant notamment un accès abordable au crédit, à l'épargne, à l'assurance et aux produits de paiement pour toutes les couches de la société, en particulier les femmes, les personnes en situation de vulnérabilité et celles qui n'auraient pas été normalement [...] desservies ». [*résolution 65/1, par. 70 h*)]

Le rapport du Secrétaire général (A/65/267) sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté et le rapport annuel de l'Avocate spéciale du Secrétaire général pour un financement du développement sans exclusive, S. A. R. la Princesse Máxima des Pays-Bas, fournissent une excellente base pour élargir le débat. Telle est la démarche que nous devons adopter, tant à l'Assemblée générale qu'à la Deuxième Commission.

L'ouverture financière signifie l'accès universel, à un coût raisonnable, à toute une gamme de services financiers pour toutes les personnes qui en ont besoin, ces services étant fournis par une diversité d'institutions solides et viables. L'ouverture financière concerne la microfinance et le microcrédit, mais également les services relatifs à l'épargne, aux paiements et aux envois de fonds des travailleurs migrants, ainsi qu'aux assurances pour les particuliers, les microentrepreneurs et les petites et moyennes entreprises. Elle permet d'accroître la productivité et génère des revenus. Elle crée des emplois. Elle protège également la population contre les chocs imprévus et l'aide à gérer ses liquidités et à se constituer progressivement un patrimoine. L'existence d'une infrastructure financière accessible à tous est extrêmement importante pour instaurer une croissance durable dont personne n'est exclu.

L'appui à la microfinance fait partie de la politique de coopération pour le développement mise en place par l'Union européenne. Pendant la période 2005-2009, l'UE a appuyé les microentreprises et la microfinance par le biais de son programme-cadre sur la microfinance, qui a fourni 15 millions d'euros aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, auxquels s'ajoutent les investissements réalisés par la Banque européenne d'investissement (BEI) sous forme de participation en fonds propres et en dette pour les banques et les institutions de microfinance. À la fin 2009, le Groupe BEI avait alloué 654 millions d'euros à quelque 30 projets de microfinance ou d'intermédiaires spécialisés, dont 26 millions d'euros sous forme d'aides non remboursables consacrées à l'assistance technique. Le nouveau Programme-cadre sur la microfinance de l'Union européenne pour la période 2010-2014 appuiera le secteur de la microfinance dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à hauteur de 57 millions d'euros, dont 15 millions proviendront du dixième Fonds européen de développement.

L'UE est déterminée à continuer d'appuyer la mise en place d'un secteur financier accessible à tous fournissant aux foyers pauvres et aux microentreprises les services financiers dont ils ont besoin. Le renforcement des capacités – humaines et institutionnelles – des institutions de microfinance revêt une importance considérable, tout comme la participation du secteur privé et l'instauration de partenariats efficaces. Une finance responsable passe aussi par l'instruction financière. Ces éléments seront essentiels pour réussir à ouvrir le secteur financier à très grande échelle. Le recours croissant aux solutions offertes par les technologies de l'information et de la communication, notamment le service bancaire sans agence, ouvre des perspectives considérables d'ouverture du secteur financier par l'intermédiaire de téléphones mobiles, de cartes bancaires et d'agents bancaires locaux tels que les petits commerces ou les bureaux de poste. La réglementation prudentielle doit garantir que les services financiers sont fournis d'une manière transparente, responsable et qui bénéficie aux clients.

Dans le même temps, l'Union européenne tient également à souligner que l'exclusion des services financiers n'est pas uniquement un problème qui touche les pays en développement; les difficultés d'accès au financement concernent également les

économies développées. Mettre en commun les données d'expérience sur les moyens d'accroître l'accès au secteur financier est donc dans l'intérêt de tous les partenaires de développement. À cet égard, je voudrais brièvement évoquer la plate-forme européenne de la microfinance, dont l'objectif est de mettre en commun les meilleures pratiques et politiques de microfinance mises en œuvre dans les pays en développement en rassemblant les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile. Il convient de mentionner deux initiatives importantes à cet égard.

La première est la Semaine européenne de la microfinance 2010, qui aura lieu au Luxembourg fin novembre, et la deuxième est le troisième Prix européen de la microfinance, qui sera décerné à cette occasion le 30 novembre prochain. Toutes deux ont pour objectif de promouvoir des initiatives touchant aux chaînes de valorisation dans le secteur financier. En outre, l'UE se félicite des efforts que déploie actuellement le Groupe des Vingt (G-20) dans le domaine de l'intégration financière et des principes susceptibles de favoriser, de manière innovante, l'intégration financière, qui ont été approuvés à Toronto.

Pour terminer, je souligne que l'UE a hâte de coopérer avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et tous les acteurs concernés pour continuer à promouvoir l'accès universel aux services financiers.

M. Shukla (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'ONU et tous ceux qui œuvrent inlassablement pour promouvoir le microcrédit en tant que moyen d'éliminer la pauvreté.

Le rapport du Secrétaire général (A/65/267), présenté en application de la résolution 63/229 et dans le contexte de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, donne un clair aperçu des expériences en matière de microcrédit dans le monde et tire des enseignements utiles à chacun d'entre nous. Le développement du microcrédit et de la microfinance, comme moyen d'éliminer la pauvreté, a été le thème principal de l'Année internationale du microcrédit, 2005. Il est largement admis que le microcrédit et la microfinance comme grands axes politiques ont vivement contribué au développement socioéconomique et au recul de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement.

En tant que stratégie de lutte contre la pauvreté axée sur le marché, la microfinance met l'accent sur la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'emploi indépendant. Il existe aujourd'hui dans le monde plus de 3 500 institutions de microfinance qui desservent environ 155 millions de personnes. Comme les établissements de microfinance ont démontré la viabilité à terme des opérations de microprêt, les banques commerciales ont transformé le modèle en un secteur d'activité majeur. Entre 2004 et 2008, ces établissements ont connu une croissance annuelle moyenne de leurs actifs de 39 % et ont ainsi accumulé plus de 60 milliards de dollars d'actifs.

Nous restons toutefois préoccupés par le niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués par les établissements commerciaux de microfinance. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour régler ce problème. Il a également été démontré que les programmes de microfinance sont des facteurs de changements sociaux, en particulier s'agissant de la promotion de l'autonomisation de la femme et de l'égalité des sexes. Dans les pays en développement, nombre de ces programmes sont complétés par des services sociaux et servent de filet de protection sociale en période de crise. Les politiques de microassurance prévoient une couverture à court terme peu coûteuse de risques tels que le risque de décès ou de maladie et servent également à assurer les biens, le bétail, la récolte, et contre les catastrophes naturelles.

Le réseau indien de microfinance est le plus important au monde et ce programme nous a permis d'obtenir des résultats considérables. Je voudrais mettre en particulier l'accent sur l'efficacité impressionnante des programmes de microcrédit gérés par des groupes d'auto-assistance en Inde, qui sont aujourd'hui environ 2,2 millions dans le pays. En nous inspirant du modèle du microcrédit, nous gérons également des caisses de micropensions dans le secteur informel, un segment important de notre économie qui, sans un tel mécanisme, ne pourrait offrir aucune prestation sociale.

Indépendamment de son succès, nous sommes pleinement conscients des limites de la microfinance comme stratégie de réduction de la pauvreté. Néanmoins, au final, compte tenu de notre propre expérience et des résultats observés dans le monde, je dois dire que la microfinance a joué un rôle considérable dans les efforts pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement social dans les pays en

développement. La crise économique et financière a entraîné une réduction importante des liquidités des établissements de microfinance qui, en conséquence, sont moins en mesure de proposer des services novateurs. La crise a également fait prendre conscience aux gouvernements que le moment est venu de passer du microcrédit et de la microfinance à un secteur financier ouvert à tous.

L'Inde s'est fixé pour objectif de proposer, d'ici à 2015, des services financiers dans chaque village, par le biais d'agences bancaires mobiles. La multiplication des services s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication alimente l'essor de la microfinance. Le service bancaire sans agence, par l'intermédiaire de téléphones mobiles, de cartes bancaires et d'agents bancaires locaux, connaît un succès certain dans les pays en développement. Dans les pays les moins avancés et en Afrique, il a permis de mettre en place des systèmes directs de transfert d'argent pour recevoir les fonds envoyés par les travailleurs migrants et a favorisé la mobilisation des ressources au niveau national.

Enfin, l'Inde est pleinement favorable à l'ouverture financière à tous et appelle à un élargissement de la stratégie adoptée en matière de microcrédit et de microfinance pour réduire la pauvreté et atteindre d'autres cibles des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour terminer, je rends hommage à tous les partenaires qui œuvrent dans ce domaine à travers le monde.

M. Eggleston (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Gouvernement australien et je suis très reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à l'Assemblée générale durant cette séance importante consacrée au suivi de l'Année internationale du microcrédit, 2005.

L'Australie estime que l'ouverture du secteur financier aux pauvres est essentielle pour faire reculer la pauvreté, promouvoir un développement durable et avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Environ 2,7 milliards d'adultes dans le monde n'ont pas accès à des services bancaires.

L'accès à un vaste éventail d'instruments financiers, comme le crédit, les produits d'épargne, les moyens de paiement, les services de transfert et l'assurance, permet aux pauvres d'accroître leurs revenus et de se constituer un capital. Grâce aux

services financiers, les pauvres peuvent créer de petites entreprises, s'assurer contre les mauvaises récoltes et épargner pour faire face à la maladie ou à une catastrophe. La microfinance est un instrument particulièrement important pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Plus des deux tiers des clients de la microfinance dans le monde sont des femmes. Lorsque les femmes ont accès aux services financiers, c'est toute la famille qui en profite. Les femmes qui ont accès à la microfinance peuvent avoir un meilleur contrôle de leurs revenus et davantage de poids dans la prise de décisions au sein du foyer. Grâce aux programmes de microfinance, les femmes acquièrent souvent de nouvelles compétences professionnelles, elles ont davantage confiance en elles et développent leur esprit d'initiative, ce qui les rend mieux à même d'apporter des changements tant au sein de la famille que de la communauté tout entière.

L'Australie appuie les initiatives d'ouverture du secteur financier dans le monde entier, des îles du Pacifique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste, dans la région Asie-Pacifique, aux pays qui se trouvent bien en dehors de notre région, notamment l'Iraq ou encore le Pérou et la Colombie en Amérique du Sud. La politique australienne en matière d'appui à l'ouverture du secteur financier est définie dans le document intitulé « Services financiers aux pauvres : stratégie pour le programme australien d'aide 2010-2015 », qui a été lancé au début de cette année. Grâce à cette stratégie, l'Australie va renforcer les capacités des institutions financières de proposer aux pauvres des services financiers peu coûteux, justes et de qualité, et aider les gouvernements à adopter des politiques et une réglementation favorables. Nous allons tirer parti des possibilités offertes par les nouvelles technologies et soutenir les programmes d'instruction financière pour aider les populations des pays en développement à comprendre leurs finances et les services qui leur sont proposés.

Il est évident que pour garantir une croissance durable des services financiers destinés aux pauvres, des politiques porteuses étayées par un cadre réglementaire et juridique favorables sont essentielles. Les gouvernements jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques qui promeuvent l'élargissement des services financiers tout en protégeant les consommateurs de l'avidité de certains prestataires, notamment en garantissant l'affichage des taux

d'intérêt. L'Australie agit au sein de la Réunion des ministres de l'économie du Forum des îles du Pacifique pour veiller à ce que l'ouverture du secteur financier reste une priorité des ministres de l'économie et des finances de notre région.

Le travail effectué actuellement avec les partenaires de la région du Pacifique vise à faciliter les transferts de fonds et à promouvoir le recours aux nouvelles technologies, notamment les téléphones mobiles pour les banques sans agence. Les technologies comme les téléphones mobiles, les terminaux de points de vente et les distributeurs automatiques à bas prix offrent des possibilités considérables pour élargir l'accès aux services financiers, en particulier pour les pauvres qui vivent dans des zones rurales et peu peuplées où le coût élevé des transactions empêche le développement des services financiers traditionnels.

Utilisées à bon escient les nouvelles technologies permettent aux institutions financières de ne plus ouvrir de multiples agences physiques pour offrir et étendre leurs services. En outre, les modèles de microfinance reposant sur les nouvelles technologies peuvent réduire de manière spectaculaire les coûts de transaction, par rapport aux modèles bancaires traditionnels. Les modèles novateurs de prestation de services financiers peuvent proposer toute une série de services auxquels n'avaient pas accès les pauvres auparavant, notamment en matière d'épargne, de moyens de paiement et de transfert. Le Gouvernement australien est déterminé à appuyer les institutions et à encourager les partenariats qui repoussent les frontières de la technologie et de l'innovation dans le but d'élargir l'offre de services financiers aux pauvres.

Nous sommes également conscients qu'il importe d'encourager l'instruction financière. Celle-ci peut apporter aux pauvres les compétences et les connaissances nécessaires pour tirer parti des possibilités financières et préparer l'avenir. Elle est un élément absolument essentiel pour faire en sorte que les pauvres bénéficient d'une protection et d'un traitement équitable lorsqu'ils recourent aux services financiers. Le manque d'instruction financière est à l'inverse un facteur clef du surendettement, qui peut enfoncer les personnes démunies dans une pauvreté encore plus grande.

L'Australie appuie les efforts du Groupe des Vingt (G-20) pour promouvoir les services financiers

destinés aux pauvres, et se félicite d'y contribuer en tant que Coprésidente, avec le Brésil, du Groupe d'experts du G-20 sur l'accès aux services financiers. Les neuf principes pour favoriser de manière innovante l'ouverture du secteur financier, adoptés par les dirigeants du G-20 à Toronto en juin, fixent des normes importantes pour l'accès financier, l'instruction financière et la protection des consommateurs.

L'Australie continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de développement afin d'exploiter le potentiel des services financiers destinés aux pauvres. Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir donné la possibilité de contribuer à cet important débat.

M. AlJarallah (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de la soixante-cinquième session, compte tenu du défi considérable et réel que pose l'élimination de la pauvreté. Combattre et éliminer la pauvreté est un objectif qui suppose que nous nous serrions tous les coudes.

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport détaillé (A/65/267) sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), et des importantes recommandations qu'il formule pour relever les défis posés par la pauvreté et par les efforts visant à atteindre d'autres objectifs de développement importants.

Nous remercions en outre le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, M. Kandeh Yumkella, et son équipe, pour les efforts qu'ils ont consentis en vue de préparer le rapport sur la coopération dans le domaine du développement industriel, qui décrit de manière approfondie les derniers progrès réalisés dans ce domaine et les obstacles rencontrés par les pays les moins avancés, réduisant ainsi leurs chances de pénétrer le marché mondial des produits manufacturés.

Il y a trois semaines, dans cette salle, s'est tenue une réunion au sommet qui a rassemblé les chefs d'État et de gouvernement pour examiner les progrès effectués dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À ce sommet, les dirigeants se sont engagés à n'épargner aucun effort et à doubler les fonds versés pour atteindre les objectifs d'ici à 2015.

Dans ce contexte, il importe que les États continuent d'intensifier leurs efforts pour réaliser l'objectif 1, à savoir réduire de moitié le nombre de personnes victimes de la faim et de la pauvreté.

Cela demeure un objectif important, même si les indicateurs sont plutôt décourageants; le nombre de pauvres dans le monde ayant dépassé la barre de 1 milliard en 2009. Cette augmentation est la conséquence directe des difficultés nouvelles auxquelles le monde est actuellement confronté, comme l'augmentation du prix des denrées alimentaires, la fluctuation des coûts énergétiques et la crise économique mondiale. Tout cela nous oblige à unir nos efforts, à consolider le concept de partenariat mondial et à promouvoir l'action collective des États pour s'attaquer au fléau de la pauvreté et en venir à bout.

L'État du Koweït n'a ménagé aucun effort pour assister les pays en développement et les pays les moins avancés par le biais de ses institutions officielles et non officielles. Depuis son accession à l'indépendance en 1961, notre pays s'est attaché à apporter son concours à la communauté internationale, en vue de soulager les souffrances humaines dans diverses parties du monde. Tout comme il l'a fait au cours des 50 dernières années, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a continué à accorder des dons et une aide à plus de 100 pays à travers le monde, y compris des prêts concessionnels garantis d'une valeur de plus de 14,5 milliards de dollars. Ce montant représente 1,31 % de notre produit intérieur brut, soit le double du chiffre fixé sur le plan international pour l'aide publique au développement.

Fermement convaincu du rôle primordial et efficace des organes de l'ONU, l'État du Koweït s'est engagé à verser des contributions annuelles volontaires à un certain nombre d'organisations régionales et internationales et d'institutions spécialisées des Nations Unies actives dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire. Par ailleurs, notre pays a pris des initiatives visant à stimuler la croissance économique et à améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres touchés par la hausse des prix des produits alimentaires de base. À cette fin, en plus de notre coopération avec les initiatives analogues prises à travers le monde, nous avons également créé notre Fonds pour des conditions de vie décentes, doté d'un capital de 100 millions de dollars, en vue

d'appuyer des initiatives permettant de livrer rapidement des produits alimentaires de base aux nécessiteux et de contribuer aux programmes d'accroissement de la productivité agricole. Le Koweït a également affecté 300 millions de dollars à la lutte contre la pauvreté en Afrique, par le biais de la Banque islamique de développement.

Le processus d'élimination de la pauvreté exige un travail acharné et diligent et une intensification de nos efforts conjoints, sans parler d'un engagement sincère et sérieux. Il est grand temps que la communauté internationale obtienne des progrès tangibles dans le cadre du respect de ses engagements. Pour nous, ce qui importe au plus haut point est que les États honorent leurs obligations. Nous espérons également que les États donateurs tiendront les promesses qu'ils ont faites de fournir une assistance technique et financière et de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

De même, l'élimination de la pauvreté exige un engagement de la part des pays en développement : ils se doivent de mettre en place des systèmes financiers, monétaires et commerciaux transparents, conformes aux exigences du marché mondial et au système financier international; ils doivent également renforcer leurs capacités macroéconomiques et leurs stratégies nationales de développement, et procéder à des réformes sociales et politiques en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de parvenir au développement qu'ils appellent de leurs vœux.

M^{me} Waheb (Indonésie) (*parle en anglais*) : Survenant comme elle le fait dans le sillage de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée, il y a trois semaines, aux moyens d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notre séance d'aujourd'hui n'en a que plus de résonance. En dépit des crises multiples et de leurs répercussions sur l'économie mondiale, les dirigeants réunis au sommet pendant cette réunion sur les OMD ont réaffirmé la nécessité d'atteindre les objectifs d'ici à 2015 et de mettre un terme à la pauvreté. Ils se sont accordés à dire que le premier de ces objectifs, à savoir l'élimination l'extrême pauvreté et de la faim, restait le plus grand enjeu de développement à l'échelle mondiale et que la réalisation de cet OMD aurait une incidence sur la réalisation de la plupart des autres objectifs.

Compte tenu de la fonction créatrice d'emplois du microcrédit et du microfinancement, qui aident les pauvres à réaliser leurs ambitions commerciales, le suivi de l'Année internationale du microcrédit (2005) représente l'occasion entre toutes de relever le défi de la pauvreté. Le recours généralisé à ce type de ressources permettra en effet de faire avancer le processus de mise en œuvre des OMD. C'est ce qui nous a réunis dans cette enceinte aujourd'hui, pour examiner comment optimiser le recours au microcrédit et au microfinancement en vue de la réduction de la pauvreté.

Contrairement aux attentes, le modèle actuel de développement n'est pas toujours aussi efficace qu'il pourrait l'être contre la pauvreté. De fait, la crise financière et économique mondiale actuelle a mis en lumière les déséquilibres causés par l'application de ce modèle. Ceux qui n'ont rien sont trop nombreux. Or, les experts du développement ont souligné qu'un développement qui perpétue les inégalités ne pourra pas être maintenu ni ne justifiera de l'être à long terme. Par conséquent, une répartition juste et équitable des ressources nationales sera le passage obligé vers la croissance économique et le développement et par là, une réponse aux besoins et aux problèmes particuliers des plus pauvres.

C'est forte de ce constat que l'ONU a proclamé l'année 2005 Année internationale du microcrédit, qui a permis de faire mieux connaître et mieux comprendre au public la valeur sociale et économique du microcrédit et du microfinancement. En outre, les années qui ont suivi ont largement démontré qu'un recours stratégique au microcrédit permettrait aux pays en développement d'atteindre plus facilement nombre des cibles fixées dans le cadre des OMD, surtout en ce qui concerne la création d'emplois. Vu l'importance du microcrédit et du microfinancement pour la réalisation des OMD, l'Indonésie voudrait mettre en exergue certains points pertinents qui en justifient la plus grande utilisation en vue de la réduction de la pauvreté.

Premièrement, il faut donner aux pauvres l'accès aux ressources qui peuvent leur permettre de surmonter leur grave dénuement. Moyennant un accès accru aux ressources et services financiers, les pauvres des régions en développement ont prouvé qu'ils étaient capables de répondre aux besoins de leurs enfants en matière de santé et d'éducation. D'autres ont pu créer des microentreprises et atteindre une certaine indépendance financière. Pour cette raison, les

gouvernements doivent veiller à ce que les pauvres aient un meilleur accès aux services financiers. En outre, il convient de prendre les mesures qui s'imposent afin de permettre aux plus pauvres d'accéder à un certain degré de connaissances financières.

Deuxièmement, il convient de ne pas passer sous silence les besoins financiers des petits exploitants agricoles, qui doivent avoir un accès aux ressources pour améliorer leur productivité agricole. On ne saurait trop insister, en effet, sur l'importance de l'agriculture dans l'économie réelle, surtout après la crise alimentaire, qui a touché de nombreux pays pauvres.

Troisièmement, il faut veiller à la place des femmes dans l'utilisation du microcrédit et du microfinancement. Face à ces agents de développement dont on ignore souvent les besoins, il faut faire le nécessaire pour que les femmes pauvres ne soient pas hors de portée des microcrédits débloqués. Les ressources qui sont mises à leur disposition doivent être à la hauteur de leur contribution au développement économique.

L'Indonésie a eu sa part de succès en matière de microcrédit. Notre pays a emprunté une voie de développement qui met l'accent sur une croissance économique fondée sur l'équité et la justice sociale pour tous. Nous avons compris que des politiques économiques et sociales nationales partiales pouvaient être un facteur de pauvreté, ce qui nous a conduits à renforcer la capacité de notre pays afin d'exploiter au maximum le potentiel du microfinancement et du microcrédit. Le microfinancement est fourni par le biais des institutions bancaires officielles, comme la Banque populaire d'Indonésie, et d'autres agences non bancaires qui sont gérées par des organisations non gouvernementales et des groupes d'entraide. Ce sont là des institutions importantes car 98,5 % des entreprises du secteur privé indonésien peuvent être considérées comme des microentreprises. Ces agences ont ainsi joué un rôle dans la lutte contre la pauvreté.

Notre programme de crédit destiné aux petits exploitants est l'un des projets qui, dans le cadre de notre plan national de développement à moyen terme pour la période 2010-2014, ont eu une incidence sur la création des petites et moyennes entreprises et des coopératives en Indonésie. Notre pays s'est engagé à augmenter le nombre de bénéficiaires de ces crédits à partir de 2011. En outre, notre gouvernement

encourage les associations d'entraide et les fondations, comme le Centre d'innovation de la microfinance et pour de nouvelles ressources (Microfinance Innovation Centre for Resources and Alternatives), à améliorer l'accès des pauvres aux crédits proposés par les institutions de microfinancement de l'Indonésie. Grâce à nos politiques et à nos programmes de réduction de la pauvreté, le taux de pauvreté en Indonésie est tombé de 16,7 % en 2004, soit 36,1 millions de personnes, à 14,1 % en mars 2009, soit 32,5 millions de personnes. Notre objectif est de faire descendre le taux de pauvreté au niveau de 8 à 10 % d'ici à 2014.

Malgré ses succès, l'Indonésie reconnaît que, pour réduire davantage la pauvreté, il y a beaucoup à faire au niveau de l'utilisation stratégique du secteur de la microfinance, qui gagne en importance au niveau mondial depuis peu seulement. Pour sa part, l'Indonésie axera ses efforts sur le cadre juridique et réglementaire afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de son secteur de la microfinance.

Dans ces conditions, l'Indonésie, État membre du Groupe des Vingt, se félicite de la décision du Groupe de promouvoir une politique et un cadre réglementaire propices à la participation de tous sur des bases financières innovantes. Lors de son sommet de Toronto en juin, le Groupe a en effet entériné des principes qui permettront d'accroître l'accès des pauvres aux ressources et services financiers.

D'autres outils peuvent être utilisés avec de bons résultats. L'Indonésie pense que le « Livre bleu » de l'ONU intitulé *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, par exemple, offre un cadre de politique générale qui permet aux pays de traduire leurs engagements dans le domaine de la microfinance en actions concrètes. Il est tout aussi important de reproduire les succès utiles lorsque les conditions et les circonstances le permettent. Ainsi, les États Membres pourront faire progresser les efforts de réalisation des objectifs définis par l'Année internationale du microcrédit.

M. Mashabane (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'organisation de cette manifestation importante, qui nous donne l'occasion d'étendre et d'approfondir le débat sur le microcrédit et la microfinance et sur l'ouverture à tous des secteurs financiers.

Nous savons que l'Assemblée générale a déclaré l'année 2005 Année internationale du microcrédit et

appuyé l'idée de consacrer cette année à relever le défi actuel de l'élimination de la pauvreté, qui figure également parmi les objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis, l'Assemblée générale souligne l'importance de la microfinance en tant qu'instrument de développement socioéconomique et considère la microfinance comme un outil utile dans le cadre de l'élimination de la pauvreté.

Aujourd'hui, nous tenons cette séance plénière pour examiner les résultats de l'Année internationale du microcrédit et en assurer le suivi. Cette séance se tient dans le contexte des discussions menées récemment sur l'élimination de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous envisageons donc une fois encore l'élimination de la pauvreté mais sous l'angle, cette fois, du microcrédit et de la microfinance. L'Afrique du Sud reconnaît le rôle joué par la microfinance en tant que catalyseur d'un développement et d'une croissance durables. La microfinance s'est révélée un outil extrêmement efficace pour fournir des services financiers aux pauvres, qui en seraient autrement privés.

L'Afrique du Sud a pris un certain nombre d'initiatives afin d'apporter son concours à certains des efforts déployés dans le cadre de l'Année internationale du microcrédit. Pour garantir l'édification d'institutions viables qui permettent de fournir durablement aux pauvres des services financiers abordables et adaptés, le fonds pour le microfinancement South African Microfinance Apex Fund et l'initiative sud-africaine pour le microfinancement des microentreprises agricoles, organismes financiers et de développement institutionnel destinés à la clientèle institutionnelle, ont été mis en place pour appuyer le microcrédit et les programmes agricoles et de coopératives. D'autres initiatives incluent la structuration d'un secteur de banques coopératives par le biais de la loi sur les banques coopératives et la régularisation des activités de la Banque postale.

Promouvoir un secteur financier accessible à tous et appuyer l'accès de tous à des services financiers à long terme sont deux objectifs centraux du programme sud-africain de développement et de transformation du secteur financier. Développer le secteur financier de manière à ce que les pauvres puissent y avoir accès peut permettre d'assurer la croissance économique, de stimuler la création d'emplois, de venir à bout de

l'exclusion sociale et de réduire la pauvreté. L'Afrique du Sud pense, pour sa part, que la microfinance l'aidera à atteindre ses objectifs de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et d'autonomisation des femmes. Elle poursuivra donc ses efforts en vue de développer et d'élargir une industrie de la microfinance viable en fournissant l'appui technique nécessaire, ainsi que le financement et un cadre réglementaire favorable, avec un accent particulier sur les pauvres et les femmes.

Selon des estimations internationales, les femmes représentent plus de 70 % de tous les clients de la microfinance. Cette discrimination positive a un effet multiplicateur sur leur famille. C'est aux femmes qu'il incombe au premier chef de fournir la nourriture, le carburant et l'eau à leur famille. Elles devraient avoir accès à des services financiers qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec moins d'incertitude. Si les femmes sont à même de mener des activités génératrices de revenus, elles pourront apporter à leur famille plus de stabilité et une meilleure éducation et accroître ainsi les chances de la prochaine génération d'échapper à la pauvreté.

L'Afrique du Sud souscrit aux vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/267) selon lesquelles la microfinance s'inscrit dans une stratégie de promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Nous reconnaissons que, étant donné que les femmes sont, dans une large mesure, exclues du secteur financier officiel et soumises à diverses formes de discrimination, il est urgent d'accroître et de renforcer leur participation aux activités financières.

Pour terminer, nous pensons que l'intérêt de notre examen perdure parce que nous sommes en mesure de débattre d'une question extrêmement précieuse dans le cadre de nos efforts de promotion de l'accès à la microfinance, qui s'est révélée bénéfique pour notre peuple dans la lutte contre la pauvreté.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Comme le reste du monde, le Nicaragua a connu un passage obligé par un contexte international caractérisé par les retombées négatives et lourdes de conséquences de la crise économique et financière mondiale. En dépit de ces circonstances, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale, dirigé par le Président Daniel Ortega Saavedra, est parvenu à enregistrer des succès dans la lutte contre la pauvreté, au point que des études indépendantes ont

annoncé que le Nicaragua avait atteint l'objectif 1 du Millénaire pour le développement.

Le Nicaragua est aujourd'hui un pays qui ne connaît plus l'analphabétisme, jouit d'un système éducatif et de santé gratuit, et dont le programme d'alimentation scolaire a été classé parmi les quatre meilleurs du monde par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Nous avons en outre ouvert la porte au microcrédit en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes, en particulier dans le secteur agricole, où nous sommes les pionniers de l'exportation de céréales en Amérique centrale.

Si nous revenons sur notre histoire, la révolution sandiniste a mis au premier plan le rôle de la femme dans toutes les questions relatives au développement du pays. À l'heure actuelle, la grande majorité des projets sociaux, tels que les programmes d'autonomisation actuels grâce au microcrédit, visent explicitement les femmes nicaraguayennes. Je pense notamment aux programmes *Hambre Cero* et *Usura Cero* (Faim zéro, zéro usure); au programme agroalimentaire de fourniture de semences et au programme d'obligations destinées aux petites entreprises familiales; et à d'autres programmes d'appui à la production de céréales essentielles et aux petites et moyennes entreprises grâce au financement agricole.

Ces programmes de microcrédit ont non seulement assuré l'accès de centaines de milliers de familles, soit d'au moins un million de Nicaraguayens, au financement de leur propre développement, mais ils s'accompagnent également d'une formation technique s'appuyant sur une démarche globale comprenant des éléments tels que la protection de l'environnement.

Il s'est créé ainsi un cercle vertueux grâce auquel l'autonomisation des plus démunis a renforcé la création d'emplois, le système national de production et l'infrastructure économique du pays, ce qui a permis d'amortir les pires effets de la crise économique de 2009. De fait, le Nicaragua a été l'un des pays du continent américain qui a le moins souffert de la contraction économique. Cela n'aurait pas été possible si nous n'avions pas auparavant déjà rompu avec le modèle néolibéral et le consensus de Washington qui préconisent la dérégulation, la privatisation et la réduction au minimum du rôle de l'État, et notamment en matière de redistribution.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, les gouvernements peuvent faire beaucoup

pour mettre en place des secteurs financiers inclusifs, maintenir la stabilité macroéconomique grâce à des politiques monétaires et fiscales solides, développer l'infrastructure et promouvoir l'accès des plus pauvres au financement. Ces mesures conjuguées à d'autres stratégies de développement centrées sur la formation de capital humain et la création d'un environnement propice permettent de tirer parti au mieux des possibilités offertes par le microfinancement pour éradiquer la pauvreté. La révolution nicaraguayenne est la preuve qu'avec la volonté politique nécessaire, on peut obtenir des résultats.

M^{me} Wong (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui.

L'éradication de la pauvreté favorise l'émergence d'un sentiment impérissable de paix et de sécurité. George C. Marshall, l'auteur du Plan Marshall, a dit que « les guerres sont le produit de la pauvreté et de l'oppression. Une paix durable n'est possible que dans un monde relativement libre et prospère ». Marshall se trouvait face à des économies européennes dévastées et déséquilibrées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Aujourd'hui, nous devons faire face à la même pauvreté dévastatrice à l'échelle mondiale. En 2000, nos dirigeants ont promis de s'attaquer à la situation en s'engageant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, mais nous sommes encore loin de pouvoir les atteindre. La hausse du prix des produits de base, les conflits internes et transfrontaliers et les catastrophes naturelles ne sont que quelques-uns des facteurs qui entravent les efforts déployés par les pays en développement pour sortir leur population de la pauvreté. Même dans les pays développés, il existe des exclus qui n'ont pas pu avoir accès aux possibilités économiques offertes à leurs concitoyens. Il est regrettable qu'au XXI^e siècle, des millions de personnes ne soient toujours pas en mesure de satisfaire leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, de logement, de santé, d'éducation et de sécurité.

Une réévaluation de la conception de l'éradication de la pauvreté et des méthodes à suivre en la matière est nécessaire. Il est important de fournir un financement pour que chacun ait accès à l'alimentation, au logement, à l'éducation et à la sécurité, mais ce

n'est là qu'un aspect de l'aide au développement. La vision de Muhammad Yunus, lauréat du prix Nobel de la paix et fondateur de la Grameen Bank, qui veut « reléguer la pauvreté au musée », est fondée sur l'idée que, pour sortir les gens de la pauvreté, nous devons leur permettre de prendre en main leur propre développement économique. D'après le modèle de Muhammad Yunus, le financement sous la forme de microcrédit ne sert pas à satisfaire directement aux besoins des pauvres mais plutôt à fournir aux individus les moyens de subvenir à leurs propres besoins. Le financement sert ainsi d'outil pour stimuler l'autonomie et l'autosuffisance.

Singapour souscrit à l'idée que, si nous voulons que les résultats obtenus grâce à nos efforts pour sortir les gens de la pauvreté s'inscrivent dans la durée, nous devons veiller d'abord à ce qu'ils aient accès aux possibilités économiques ouvertes par la croissance et ensuite à ce que chacun ait les outils nécessaires pour tirer parti de ces possibilités. La promotion d'une croissance inclusive est l'un des axes principaux de la stratégie de croissance de Singapour pour la prochaine phase de son développement. Nous avons traditionnellement fortement investi dans l'éducation, la formation et la mise à jour des connaissances afin d'augmenter l'employabilité de nos travailleurs. Mais nous reconnaissons que les personnes peu qualifiées et moins instruites ont des difficultés particulières à garder leur emploi. Pour aider ces personnes à améliorer leurs perspectives économiques, nous devons les encourager à chercher du travail et leur fournir un appui solide pour qu'elles se perfectionnent et mettent à jour leurs compétences au fil des années. Dans le cas des familles à faible revenu, nous devons veiller à ce que leurs enfants aient pleinement accès à l'éducation pour les aider à rompre le cycle de la pauvreté.

Dans le but d'encourager les travailleurs à bas salaires à chercher un emploi et à le garder, Singapour a mis en place en 2007 le Programme d'allocations supplémentaires pour les travailleurs à faible revenu. Comme son nom l'indique, ce programme consiste à verser une allocation supplémentaire aux travailleurs à bas salaires pour les encourager à travailler régulièrement et les aider à économiser pour leur retraite. Le programme complète ainsi les revenus des travailleurs à bas salaires, tout en préservant l'éthique professionnelle.

Pour compléter ce programme, Singapour a mis en place le Programme d'appui à la formation des

travailleurs en juillet de cette année pour aider les travailleurs à bas salaires à se perfectionner et à trouver de meilleurs emplois. Ce programme prend en compte les difficultés particulières des travailleurs à bas salaires à suivre et à achever une formation. Une aide financière est accordée aux employeurs pour les encourager à envoyer leurs travailleurs à bas salaires suivre une formation. Pour encourager les travailleurs à achever leur formation, des primes de formation sont attribuées à ceux qui vont jusqu'au bout des stages de formation pertinents. Les travailleurs peu qualifiés, en particulier ceux qui n'ont pas fait d'études secondaires, peuvent suivre des programmes de formation sur mesure qui comprennent des cours d'alphabétisation et d'initiation à l'arithmétique. Tous les travailleurs peu qualifiés, indépendamment de leur situation professionnelle, ont accès à ces programmes de formation sur mesure. Les programmes communautaires qui visent à encourager les travailleurs à faible revenu et leur famille à être plus ambitieux sont un autre élément clef de nos efforts d'assistance. Les familles à faible revenu qui ont de jeunes enfants peuvent bénéficier de conseils personnalisés sur la façon d'élever leurs enfants, de services d'orientation et de soutien aux familles et d'une aide pour inscrire leurs enfants à la garderie et la crèche.

Bien que l'éradication de la pauvreté dépende souvent de facteurs internes plutôt qu'externes, les efforts internes peuvent être complétés par l'assistance fournie par des partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux. Singapour pense aussi que les pays développés peuvent et devraient apporter un appui solide aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, pour les aider à sortir leur population de la pauvreté. De leur côté, les pays en développement devraient continuer à prendre en main leur propre développement, à assurer une bonne gouvernance et à considérer l'aide au développement comme un moyen d'atteindre leur objectif ultime d'autonomie et d'autosuffisance, au niveau tant macroéconomique qu'individuel.

Pour sa part, Singapour fournit une assistance à ses partenaires extérieurs dans le cadre du Programme de coopération de Singapour administré par le Ministère des affaires étrangères. L'idée selon laquelle la meilleure façon d'aider les travailleurs peu qualifiés et à bas salaires à Singapour est de leur faire acquérir les compétences leur permettant d'obtenir des emplois

sûrs, au lieu de leur distribuer des aides financières qui se tarissent avec le temps, est aussi celle qui sous-tend le programme, lequel fournit une assistance technique aux pays en développement pour les aider à renforcer leurs capacités dans les domaines les plus pertinents et les plus utiles pour ces derniers. Depuis 1992, le Programme de coopération de Singapour a organisé des stages de formation pour plus de 70 000 participants originaires de 169 pays dans divers domaines, notamment le développement économique, l'éducation, la gestion de l'environnement, le développement urbain, la santé, l'administration publique et la gouvernance. À ce jour, l'aide fournie au titre du Programme s'élève en tout à plus de 400 millions de dollars singapouriens.

La coopération par l'intermédiaire d'institutions et d'initiatives régionales – qui va de la mise en commun des meilleures pratiques à la création de nouvelles perspectives économiques grâce à l'intégration économique et à la libéralisation – peut également contribuer à accélérer les progrès accomplis dans les efforts pour sortir les populations de la pauvreté. L'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) offre un bon exemple à cet égard. L'ASEAN s'est fixé pour objectif de former une communauté économique de l'ASEAN avant 2015.

À cette fin, l'ASEAN a décidé l'an dernier de lancer une initiative portant sur la connectivité entre les pays de l'ASEAN afin de renforcer les liens physiques, systémiques, humains et de communication entre pays de l'ASEAN. Outre une meilleure connectivité, le potentiel que recèle la création de ces réseaux nous aidera à combler les écarts de développement entre les pays membres de notre association. Les dirigeants des pays de l'ASEAN ont également assuré que l'Association s'engageait à s'attaquer aux disparités socioéconomiques et à la pauvreté, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au sein de l'ASEAN. Singapour tient à saisir cette occasion pour réaffirmer son engagement de collaborer avec ses partenaires, de l'ASEAN comme de l'extérieur, afin d'aider à réaliser les OMD d'ici à 2015 et à éliminer la pauvreté.

M. Almeida (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette très importante séance plénière, et rendre hommage, de la part de ma délégation, à la

qualité du rapport présenté par le Secrétaire général (A/65/267) dans le cadre de nos délibérations au titre du point 24 a) de l'ordre du jour.

L'élimination de la pauvreté n'est pas uniquement un impératif éthique, c'est surtout un élément crucial des stratégies de développement durable. Au Brésil, les politiques d'intégration sociale sont au cœur de notre modèle de développement, qui conjugue la croissance économique avec la justice sociale et la répartition des revenus. Elles ont également beaucoup contribué à atténuer les effets de la crise économique et financière et à jeter les bases d'une reprise économique rapide.

Pour pérenniser les progrès réalisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, nous sommes persuadés que des programmes multidimensionnels et intégrés doivent être mis en œuvre par les gouvernements nationaux, avec la participation constructive de nos partenaires internationaux, y compris le système des Nations Unies, en respectant les principes d'appropriation et de direction nationales.

Nous estimons que ces politiques doivent permettre d'assurer à tous un accès aux moyens de production, aux débouchés et aux services publics, de renforcer la protection sociale et de diminuer les causes de vulnérabilité. Des progrès économiques soutenus et généralisés, associés à l'intégration sociale, sont essentiels pour accroître le niveau de vie de la population et éliminer durablement la pauvreté. Dans ce sens, l'accès élargi au microfinancement et l'octroi de microcrédits sont des mesures efficaces et importantes pour générer des revenus et des emplois indépendants, s'agissant des personnes qui sont généralement exclues des marchés financiers. En Amérique latine, la microfinance est devenue ces 30 dernières années une véritable industrie. L'association du microcrédit à des programmes de transfert monétaire assorti de conditions en fait un outil important pour réduire la vulnérabilité et la dépendance économiques et sociales.

Comme le souligne à juste titre le Secrétaire général dans son rapport, l'accès au crédit, à lui seul, ne suffit pas à éliminer la pauvreté. Il convient de s'efforcer de promouvoir un système financier ouvert à tous qui garantisse la prestation de services utiles et souples et de mécanismes de financement simples à ceux qui en ont le plus besoin. L'accès au système financier officiel passe en premier lieu par un compte en banque. Or, la plupart du temps, les personnes

vivant dans la pauvreté ne peuvent pas ouvrir de compte en banque du fait de l'insuffisance de leurs revenus, de leurs actifs ou des informations dont elles disposent. Quant aux personnes qui ne peuvent pas fournir de garanties financières, elles doivent recourir aux marchés du crédit non officiels et sont alors soumises à des conditions de remboursement injustes et des taux d'intérêt plus élevés.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement brésilien a lancé le Programme d'intégration au système bancaire, qui a permis de créer des comptes en banque simplifiés, sans frais de compte, pour les personnes à faible revenu. L'an dernier, le nombre de comptes simplifiés ouverts au Brésil dépassait 10 millions. En outre, pour exploiter l'immense réseau national de points de vente de la loterie et de bureaux de poste, ces lieux ont été autorisés à fournir des services bancaires, lesquels sont utilisés principalement par les personnes à faible revenu.

Le rôle du microcrédit dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes a également été mis en lumière dans un certain nombre de documents de l'ONU, comme la Déclaration ministérielle publiée cette année par le Conseil économique et social, et la résolution 54/4 relative à la Commission de la condition de la femme. Aujourd'hui, plus de 70 % de tous les usagers du microcrédit dans le monde sont des femmes. Conformément aux tendances mondiales, les femmes sont les principales demandeuses de microcrédits au Brésil, et la proportion de femmes ayant emprunté dans le cadre du microfinancement tend à augmenter dans la catégorie des ménages à faible revenu. Ainsi, le rôle joué par les femmes, à la fois en tant que chefs d'entreprise et dans la réduction de la pauvreté, devient de plus en plus manifeste.

La crise récente a mis en lumière la nécessité de promouvoir à la fois des politiques propices à l'élimination de la pauvreté et une gestion responsable des finances. Compte tenu de leur lien direct avec la production et l'entrepreneuriat, le microcrédit et la microfinance répondent à ces deux exigences clefs. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel dans la mobilisation de ressources et la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement afin de leur permettre de créer et développer des programmes nationaux de microcrédit. Renforcé et correctement financé, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) devrait donner l'exemple en

lançant des projets visant à fournir des capitaux d'investissement et des services de renforcement des capacités et de conseil technique afin de rendre le microfinancement accessible et de promouvoir le développement local.

Les défis liés à l'élimination de la pauvreté sont certes nombreux, mais les exemples de mesures efficaces et de réussites ne le sont pas moins, y compris dans les pays en développement. Le système des Nations Unies, notamment le FENU, devrait tirer parti de ces expériences et encourager la reproduction dans d'autres pays mettant en œuvre leurs propres programmes de microfinancement.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou considère que le microcrédit et la microfinance représentent d'utiles outils pour lutter contre la pauvreté. De même, il reconnaît qu'ils peuvent favoriser l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment de ceux qui, n'ayant pas accès aux principaux services financiers multiplient, grâce au microcrédit, leurs chances d'être autosuffisants, ce qui est non seulement dans leur intérêt mais aussi dans celui de leurs collectivités.

Le Pérou met actuellement en œuvre, avec un succès marqué, un programme de développement global qui s'appuie sur une politique économique dotée d'un objectif clair : générer de la croissance et des emplois, en exploitant les multiples potentiels que recèle notre pays et en promouvant une politique sociale qui fasse de la réduction de la pauvreté et de l'intégration sociale ainsi que de l'égalité des chances une réalité. Dans le cadre de cette politique, la philosophie fondamentale du microcrédit et de la microfinance – promouvoir un développement responsable de la collectivité en donnant la priorité à l'effet sur le tissu social et à la protection sociale – trouve au Pérou un cadre propice grâce à une réglementation économique et financière favorable.

Ainsi, au Pérou le système de microfinancement a sensiblement contribué, ces dernières années, au renforcement de la bancarisation et de la décentralisation des services financiers dans notre pays, en raison de sa forte présence dans toutes les zones géographiques et dans des secteurs du marché généralement négligés par le système financier. De cette manière, son rôle dans le système financier est allé croissant, au point d'atteindre une participation élevée dans les placements et les dépôts, et de représenter plus de 20 % des débiteurs et près de 15 %

des déposants du système financier global. Les institutions bancaires qui travaillent dans ce domaine ont multiplié leurs implantations et leur clientèle – qui s'élève actuellement à plus d'un demi-million de personnes – en se spécialisant sur le secteur des microentreprises et petites entreprises. Quant aux prêts accordés aux catégories les plus pauvres de la population, ils représentent le quart de tous les crédits débloqués au niveau national, et affichent un taux de recouvrement élevé de 95 %.

Le Pérou considère qu'il existe un lien entre les stratégies de lutte contre des fléaux tels que le changement climatique, par exemple, et l'éradication de la pauvreté. C'est pourquoi il faut absolument mettre en œuvre des politiques publiques en vue de combattre les deux, de façon simultanée et interdépendante. À cet égard, le Pérou approuve ce qui est dit dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté (A/65/267) s'agissant des possibilités de favoriser l'accès des bénéficiaires de microcrédits à des sources d'énergie propre. Le rapport met l'accent sur le fait que la majeure partie de l'énergie consommée par les bénéficiaires de microcrédits, sert notamment à faire la cuisine dans les régions pauvres.

Comme le Président du Pérou l'a récemment indiqué au début de la présente session de l'Assemblée générale,

« Des centaines de millions de foyers à travers le monde continuent d'utiliser des poêles à bois pour cuisiner, ce qui contribue au déboisement et à la pollution de l'environnement, et provoque de graves problèmes broncho-pulmonaires et nutritionnels chez les enfants. Nous nous proposons d'ici à 2021 de ramener à 20 % le nombre de poêles à bois existant encore au Pérou et de les remplacer par des fourneaux plus modernes » (A/65/PV.II).

Nous sommes convaincus que les institutions de microfinance peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de cet objectif. Je dois dire que le Pérou a acquis une grande expérience dans la réalisation de cette initiative et souhaiterait en faire bénéficier les pays intéressés. Puisque l'utilisation de poêles modernes a une incidence positive et directe sur la santé des plus pauvres et la préservation de l'environnement, il conviendrait de la promouvoir parmi les groupes pauvres et extrêmement pauvres de

la population dans le cadre des programmes de développement de l'ONU.

Tout en reconnaissant l'utilité du microcrédit et de la microfinance dans le contexte des conséquences de la crise financière, nous pensons que les principes de viabilité et de responsabilité sociale qu'ils promeuvent peuvent et devraient être appliqués au niveau macroéconomique sur le plan tant national qu'international, sans oublier que l'une des missions principales des gouvernements doit être d'élargir toujours plus le rayon d'action des services financiers, en particulier en direction des secteurs les plus démunis.

Notre pays a eu récemment le privilège de recevoir la visite de l'un des pionniers du microcrédit dans le monde, M. Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix et fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh. Le Gouvernement péruvien lui a décerné la plus haute décoration nationale en reconnaissance de son expérience, de son action et de son engagement sans faille en faveur du développement complet et dans la dignité des plus démunis dans le monde. Comme lui, nous pouvons dire, en guise de conclusion, que la finalité principale d'une entreprise sociale n'est pas de réaliser un profit mais de trouver une solution aux problèmes de son entourage immédiat pour le bien de tous. Nous pensons que c'est dans cet esprit que nos gouvernements doivent s'employer à tirer un profit optimal de ces importants outils.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Yémen et le Népal au nom, respectivement, du Groupe des 77 et de la Chine et des pays les moins avancés.

Le suivi de l'Année internationale du microcrédit nous donne une occasion unique de sensibiliser l'opinion publique, de partager des connaissances et d'exposer les pratiques optimales et les enseignements tirés du microcrédit et de la microfinance. Il est vrai que la crise financière et économique mondiale, qui s'est accompagnée d'une hausse vertigineuses des prix des produits alimentaires et des carburants et d'événements climatiques nous a mis dans une situation difficile. Il est regrettable que plus d'un milliard de personnes soient passées pendant la seule année 2009 au-dessous du seuil de pauvreté. Selon l'Organisation internationale du Travail, plus de 30 millions de personnes auront perdu leur emploi d'ici

à la fin de l'année. Fait plus important encore, l'inégalité de revenus entre les riches et les pauvres augmente rapidement, et l'économie mondiale fonctionne, semble-t-il, au détriment des faibles.

La crise financière mondiale est prise comme prétexte par quelques pays développés pour nourrir des velléités protectionnistes, et entrave les échanges commerciaux et les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés, forçant ainsi de nombreux travailleurs au chômage. Compte tenu de la tendance actuelle dans le monde, on prévoit une nouvelle augmentation du nombre de pauvres.

Toutefois, il est inquiétant de constater que de nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, sont dépourvus des moyens de faire face à la menace croissante de la pauvreté. Nous savons que le progrès ne dépend pas seulement de l'aide et de l'assistance étrangères. Les moteurs de la croissance sont plutôt l'innovation, la concurrence, la participation et la motivation. Celles-ci peuvent être développées par l'éducation et la technologie et, surtout, par l'accès au capital et l'espoir d'une vie décente. C'est pourquoi le Bangladesh a mis en pratique le concept de microcrédit et facilité l'accès au financement à petite échelle, et redonné espoir et confiance à un grand nombre de femmes qui sont devenues les moteurs de la croissance et du changement social au Bangladesh. Lorsque celles-ci sont devenues économiquement actives, les taux de mortalité infantile et maternelle ont baissé.

La nécessité est mère de l'invention, et c'est parce qu'il connaissait de nombreux problèmes que le Bangladesh a largement pratiqué le microcrédit. Au lieu du dépôt traditionnel d'une caution nécessaire pour recevoir un prêt, la pression du groupe et la responsabilité mutuelle, dites garanties sociales, sont utilisées comme technique de gestion du risque pour l'octroi de tels prêts. Ce sont les éléments distinctifs du microcrédit.

Lors de la grande dépression des années 30, le microcrédit a été pratiqué aux États-Unis d'Amérique, principalement par les Églises. Ce système a par la suite prospéré, notamment en Colombie, où la première banque de microcrédit a été créée en 1962. Au Bangladesh, le microcrédit était déjà largement pratiqué, principalement par les sociétés d'épargne et les organisations caritatives, mais ces systèmes ont presque tous périclité faute d'institutionnalisation.

Après l'accession du Bangladesh à l'indépendance en 1971, le Comité pour le développement rural du Bangladesh, une organisation non gouvernementale, s'est lancé dans le financement par le microcrédit dans les zones rurales, sans pouvoir étendre sa couverture à toutes les régions. Toutefois, la première banque de microcrédit, la Grameen Bank, a été créée au Bangladesh en 1983. Alors que le nombre total d'emprunteurs de la banque de microcrédit colombienne atteignait à peine 600 000, on en comptait 30 millions, soit 50 fois plus au Bangladesh, et la nouvelle méthode utilisée par la Grameen Bank garantissait un remboursement des prêts de l'ordre de 99 %. Au Bangladesh, des milliers d'ONG – plus particulièrement la Grameen Bank, le Comité pour le développement rural, l'Association pour le progrès social et la santé, Proshika, Telephone Shilpa Sangstha et BURO Bangladesh – pratiquent le financement par le microcrédit, et c'est la Fondation Karma-Sahayak, un organisme public autonome, qui fournit les ONG en fonds pour les prêts qu'elles accordent dans le cadre du microcrédit.

En définitive, c'est bien la Grameen Bank et son fondateur, le lauréat du prix Nobel de la paix, Muhammad Yunus, qui ont popularisé peu à peu dans le monde entier le financement par le microcrédit. C'est un système différent de financement fondé sur les principes du néolibéralisme individuel et du libre marché. Le Bangladesh s'est fait le champion du microcrédit en tant qu'outil de développement du libre-échange qui autonomise les pauvres, en leur donnant les moyens de participer à l'économie de leur pays et à sa croissance. Le concept de microcrédit reste le programme de financement le plus largement reproduit dans le monde, malgré ses taux d'intérêt élevés. C'est grâce au microcrédit que le monde a fini par admettre que les pauvres sont naturellement capables de se sortir avec dignité du bourbier de la pauvreté et qu'ils possèdent la créativité et la capacité requises pour améliorer leur propre situation.

Il est largement reconnu que le microcrédit contribue à la constitution d'actifs, à la création d'emplois, à la sécurité économique et à l'autonomisation des pauvres, en particulier les femmes, et il est considéré comme un bon instrument d'atténuation de la pauvreté. Toutefois, il reste à prouver que le microcrédit permet vraiment de sortir de la pauvreté et de créer davantage de revenu. En effet, au Bangladesh, bien que 30 millions de personnes aient

accès au financement par le microcrédit, le taux de pauvreté se maintient à 32 %. Il n'est pas surprenant que parfois le microcrédit crée un risque de surendettement en l'absence de garanties suffisantes.

La réduction de la pauvreté représente le défi le plus redoutable pour les dirigeants du monde. Avec plus d'un milliard de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, le microcrédit pourrait, malgré ses faiblesses, être un outil puissant pour réaliser les objectifs du Millénaire, en particulier celui consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Le microfinancement peut s'avérer bénéfique pour les plus pauvres en termes d'augmentation de revenu, de soins de santé primaires, d'enseignement de base et de réduction de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, à la condition que ses faiblesses puissent être corrigées.

Il est d'une importance critique que les pauvres aient accès à tous les facteurs de production, y compris le crédit. L'intérêt que présente le microfinancement en tant que mécanisme de réduction de la pauvreté est simple. Si l'accès au crédit peut être amélioré, les pauvres pourront financer des activités de production qui permettront d'accélérer la croissance des revenus, ainsi que d'autres activités économiques. Le microcrédit a prouvé qu'il pouvait être l'outil de développement le plus économique. Il a permis de convaincre le monde que les personnes qui vivent dans la pauvreté sont tout à fait capables de s'en sortir avec dignité et qu'elles ont les compétences et la créativité nécessaires pour améliorer leur vie, à condition qu'elles en aient la possibilité. C'est une contribution innovante que le Bangladesh a apportée dans le domaine de la réflexion sur le développement.

Le microcrédit a révolutionné les attitudes des ruraux envers les femmes. Il s'est révélé être l'une des meilleures mesures propices à la participation des femmes aux activités économiques. Les statistiques indiquent que les clients de la microfinance sont en majorité des femmes. Elles constituent désormais 90 % des emprunteurs. La philosophie qui sous-tend l'octroi du microcrédit aux femmes, c'est que, pour se sortir de la pauvreté, une femme a besoin de toutes sortes d'apports et de services et de structures d'appui. Dans notre pays, les femmes remboursent bien plus souvent leurs prêts que les hommes, et les crédits accordés aux femmes ont bien plus d'impact sur la consommation des ménages et sur la qualité de vie des enfants.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua), Vice-Présidente, assume la présidence.

La question du microcrédit a été intégrée dans nos documents de stratégie de lutte contre la pauvreté et une série de recommandations ont été faites pour accroître l'efficacité du microcrédit dans la réduction de la pauvreté. Il doit avoir des cibles et des produits précis afin d'avoir un impact positif sur les très pauvres. Il faut adopter des approches innovantes afin de modifier les mécanismes d'octroi de crédit, de diversifier les services financiers et de compléter le microfinancement par des interventions non financières. Le microcrédit est également considéré comme l'un de ces instruments qui, en stabilisant les sociétés déchirées par des conflits, permettraient de nettoyer le terrain du terrorisme.

Alors que nous assumons de plus en plus la responsabilité de missions de maintien de la paix dans des régions du monde en proie à des conflits, le microcrédit peut contribuer de manière importante au maintien de la paix en créant des emplois. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les institutions financières internationales ont tous reconnu que le microfinancement était un outil efficace de lutte contre la pauvreté. Comme l'indiquent clairement toutes les informations qui nous viennent du terrain partout dans le monde, le microfinancement est efficace si, bien entendu, il s'accompagne des ressources appropriées. C'est ce que nous devons faire aujourd'hui. Pour que le microfinancement ou le microcrédit fonctionnent de manière efficace, ils doivent bénéficier du cadre juridique, financier et social nécessaire.

Au cours des deux dernières décennies, les programmes de microfinancement ont connu une expansion rapide partout dans le monde. Le *State of the Microcredit Summit Campaign Report 2006* a constaté que le nombre de clients ayant contracté un emprunt avait pratiquement été multiplié par sept. Alors qu'il y avait 13,5 millions de clients en 1997, ce chiffre était passé à 113 millions en 2005; 82 millions d'entre eux sont pauvres et vivent avec moins d'un dollar par jour.

Le crédit est peut-être le premier besoin des plus pauvres des pauvres, mais à lui seul, le crédit ne suffit pas à changer leur condition. Le financement doit être accompagné d'une formation à l'entrepreneuriat. Ce produit doit être accompagné d'une connaissance de base de l'hygiène, de la santé, des responsabilités et des droits sociaux et de l'éducation afin d'en optimiser

les bénéfiques. Bien mené, le microfinancement peut libérer l'immense potentiel des pauvres et changer leur vie de manière fondamentale en les extirpant du piège de la pauvreté.

La pauvreté quelque part, c'est la pauvreté partout. C'est pourquoi l'élimination de la pauvreté et la réalisation de la prospérité sont pour nous tous un rêve précieux et un devoir très cher. C'est la quête illimitée de la justice, de l'égalité et de l'équité. Luttons pour un monde débarrassé de la faim, du besoin et des privations. Ensemble, notre génération peut bannir la pauvreté extrême. Permettez-moi de répéter l'appel lancé par Muhammad Yunus de la Banque Grameen : « Mettons la pauvreté dans un musée ». J'attends impatiemment une nouvelle dynamique dans le processus de développement à la suite des discussions, des débats et des résolutions de cette année à l'ONU.

M. Kim Chang Mo (République de Corée) (*parle en anglais*) : Le phénomène du microfinancement a changé le monde sans faire de bruit depuis que le microcrédit a été introduit dans le monde en développement au cours des années 70. La communauté internationale a tenu un sommet sur le microcrédit en 1997. Ensuite, l'ONU a proclamé 2005 l'Année internationale du microcrédit. En 2006, Muhammad Yunus et la Banque Grameen ont reçu le prix Nobel de la paix pour leurs contributions.

Aujourd'hui, plus de 25 milliards de dollars sont accordés au titre du microcrédit. Au cours des quatre dernières décennies, le microcrédit a montré le grand potentiel qu'ont de petites mesures novatrices de changer la vie des pauvres. Au cours de ces années, les caractéristiques et les tendances du microcrédit ont changé, et nous prenons conscience du fait que le microcrédit n'est pas une panacée contre la pauvreté. La réalité du microcrédit et du microfinancement est très complexe. C'est pourquoi nous apprécions le rapport très utile du Secrétaire général (A/65/267), qui identifie les réalisations et les limites du microcrédit et du microfinancement en tant que stratégie d'élimination de la pauvreté.

Profitant de cette occasion, la République de Corée souhaiterait souligner les points suivants que nous jugeons importants en termes d'orientation politique. Premièrement, nous pensons que le microfinancement a d'autres effets, telles la protection et l'inclusion sociales, mais qu'il devrait d'abord être

considéré comme un outil de croissance économique et de stratégie de développement. Il y a trois semaines, nos dirigeants ont déclaré que la promotion d'une croissance économique continue, inclusive et équitable est nécessaire pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut donc que notre croissance économique soit axée sur les pauvres, qu'elle soit inclusive et équitable, et qu'elle permette à tous, en particulier aux pauvres, de participer au processus et d'en bénéficier équitablement. Nous croyons que le microfinancement est l'un des outils les plus à même de garantir que les pauvres puissent prendre part à la croissance économique et en partager les bienfaits.

Deuxièmement, en dépit de ce que nous venons de dire, nous croyons qu'il ne faut pas surestimer l'impact du microfinancement. Comme des études l'indiquent, le microfinancement n'a généralement pas beaucoup d'impact sur les plus pauvres, qui n'ont pas la capacité de rembourser les prêts, et il a parfois pour conséquence d'alourdir leurs dettes. Le microfinancement profite à ceux qui ont déjà une entreprise et qui sont un peu plus riches que les plus pauvres. C'est pourquoi nous devons nous attacher à mettre au point une stratégie nationale de développement qui sache où le microfinancement peut être utile et où les prêts sont le plus nécessaires.

Troisièmement, comme le rapport le signale, bien qu'il soit important de renforcer la transparence des institutions de microfinancement et d'en améliorer la réglementation, cela ne doit pas pour autant entraver le caractère novateur du microfinancement, mais permettre aux diverses institutions et agents bancaires d'assurer des services financiers variés et flexibles. À cet égard, nous devons souligner encore une fois que c'est à chaque gouvernement qu'incombe la responsabilité principale de maintenir la proportionnalité et l'équilibre délicats entre l'élargissement de l'accès à des services financiers et la garantie de la sécurité.

Enfin, nous tenons à ajouter que le Groupe des Vingt (G-20) a lancé deux sous-groupes du Groupe d'experts sur l'intégration financière : l'un est consacré à l'accès par le biais de l'innovation et l'autre au financement des petites et moyennes entreprises. Le Groupe d'experts met également au point un programme d'action qui doit être présenté lors du prochain sommet du G-20 à Séoul. La République de Corée reconnaît que l'intégration financière est une

question fondamentale, et nous contribuerons au débat, notamment afin de trouver des mesures efficaces pour améliorer les flux de capitaux des petites et moyennes entreprises. Nous espérons que cet effort constituera également une base solide pour permettre à l'ONU et à d'autres instances de promouvoir l'intégration financière, notamment le microcrédit et la microfinance, et de contribuer à l'élimination de la pauvreté.

M. Habib (Liban) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Président d'avoir organisé cette réunion, qui vient à point nommé et permet à la communauté internationale de faire le bilan des initiatives nationales, régionales et internationales visant à promouvoir le microcrédit et la microfinance. Si une personne se voyait accorder un prêt d'un montant de 1 000 dollars, que ferait-elle avec cet argent? Ce montant peut sembler peu élevé mais, pour des centaines de millions de personnes dans le monde entier, il représente plusieurs fois leur revenu annuel. Ces 1 000 dollars ont permis à Bekaa Rabiaa Al Wass, une femme d'affaires libanaise de la vallée de la Bekaa, d'ouvrir une boutique de vêtements au lieu de faire du porte-à-porte pour les vendre. Ces 1 000 dollars ont aidé Zaki Bou Farhat, un agriculteur du Sud-Liban, à acquérir un troupeau de 12 vaches et à produire des produits laitiers biologiques à usage commercial. Ce sont là des exemples de microprêts.

Au Liban, des microprêts sont disponibles depuis 1990. Environ 30 000 citoyens libanais ont, comme M^{me} Al Wass et M. Bou Farhat, bénéficié de ces services. En 2004, la Banque centrale du Liban a lancé une initiative pour encourager les banques à consacrer jusqu'à 5 % de leurs fonds de prêts à l'octroi de petits prêts en livres libanaises. Les chiffres et plusieurs initiatives ont démontré la nécessité d'adopter une approche multiforme, une stratégie globale, et une initiative nationale afin d'établir des priorités et de garantir la viabilité sociale et économique. Ces mesures doivent être complétées par un environnement régional et international favorable.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait mettre l'accent sur les points suivants : premièrement, il faut sensibiliser davantage au microcrédit et à la microfinance. C'est en 2005, qui a été proclamée Année internationale du microcrédit, qu'a été mondialement reconnu le rôle du microcrédit comme facteur de développement économique et social. Il ne fait aucun doute que l'Année internationale a donné

lieu à une dynamique considérable. Un an plus tard, le prix Nobel de la paix a été décerné au père du microcrédit, le professeur Muhammad Yunus, du Bangladesh, et à la Grameen Bank. Il y a tout juste quelques semaines, le document final de la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement appelait à :

« Élargir l'accès des pauvres, en particulier les femmes, aux services financiers, notamment grâce à des régimes, des programmes et des initiatives de microfinancement convenablement capitalisés et soutenus par les partenaires de développement » [*résolution 65/1, par. 23 r*].

On considère que c'est un moyen d'accélérer le progrès. Le document final prouve également que l'opinion publique se rend compte et comprend de plus en plus que la microfinance et le microcrédit sont des facteurs essentiels de l'équation du développement.

Deuxièmement, s'agissant de promouvoir des partenariats stratégiques et des secteurs financiers ouverts à tous auxquels il est possible d'accéder durablement, nous citerons le projet de « Livre bleu » intitulé *Construire des secteurs financiers accessibles à tous* comme exemple de ces nouveaux partenariats, qui réunissent l'ONU et un groupe d'institutions multilatérales représentant la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Division du Fonds international de développement agricole et l'Organisation internationale du Travail. En outre, en 2009, le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres a lancé une initiative d'évaluation de l'intégration financière dans une publication annuelle intitulée *Financial Access*. Le rapport de 2010 montre que le nombre de versements pour 1 000 adultes a augmenté et fait apparaître un accès accru aux services financiers. En outre, dans 88 % des économies examinées, les organismes de régulation financières ont été responsables d'au moins un élément d'intégration financière, qui comprend la protection du consommateur, l'instruction financière élémentaire, la réglementation de la microfinance et de l'épargne ainsi que la promotion des petites et moyennes entreprises et de la finance rurale. D'ailleurs dans une allocution prononcée la semaine dernière devant la Deuxième Commission, le professeur Robert Shiller, de l'Université de Yale, a parlé de la démocratisation de la finance, qui se manifeste par une poussée du microcrédit et d'autres instruments tels que l'assurance contre le mauvais temps pour les petits agriculteurs.

Troisièmement, en ce qui concerne l'atténuation des effets de la crise économique et financière, il est certain que la crise économique et financière actuelle a eu une incidence négative sur le microcrédit et l'intégration financière. Le rapport de 2010 sur l'accessibilité financière relève une moindre ouverture du secteur financier du fait de la fermeture d'agences bancaires à la suite de la crise. Nous demandons donc à tous les donateurs de continuer à verser des contributions afin de garantir la durabilité et la prévisibilité des fonds et de contribuer ainsi à éliminer la pauvreté, à améliorer l'intégration sociale et à autonomiser à terme les personnes pauvres et marginalisées.

Quatrièmement, pour ce qui est de garantir la paix, la sécurité et la stabilité, nous pouvons dire que le microcrédit et la microfinance, comme d'autres formes d'investissement, ont davantage de chances de prospérer dans un environnement pacifique, sûr et stable. Dans ce contexte, ma délégation note que dans les pays touchés par des conflits armés, d'autres facteurs externes non économiques peuvent également entraver le progrès. Par exemple, en 2006, durant la guerre menée par Israël contre le Liban, la boutique de M^{me} Al Wass a été gravement endommagée et n'a pas pu rouvrir. Tout le troupeau de M. Farhat a été tué par une bombe et sa maison a été partiellement détruite. Si la guerre n'avait pas eu lieu, imaginez la façon dont cet investissement de 1 000 dollars aurait dans les deux cas renforcé l'esprit d'entreprise et permis de développer le travail indépendant. Imaginez que tout prêt supplémentaire aurait généré plus de développement encore, créant un filet de protection sociale, non seulement pour ces personnes mais également pour toute leur famille.

Il a été démontré que le microcrédit améliore les conditions d'existence « en facilitant la gestion des dépenses et en empêchant ainsi de nouvelles privations » (A/65/267, par. 28), comme l'a indiqué le Secrétaire général Ban Ki-moon dans son rapport. Des problèmes considérables se posent en matière de microcrédit. Nous devons donc faire preuve de la même détermination pour veiller à ce que de plus en plus de familles parmi les plus pauvres au monde, en particulier les femmes de ces familles, obtiennent des crédits pour créer une entreprise individuelle et accèdent à d'autres services financiers et commerciaux. Nous nous associons également à l'appel du Secrétaire général pour que les efforts visant à promouvoir le

microcrédit et à ouvrir les secteurs financiers soient accompagnés d'interventions complémentaires visant d'autres aspects de la pauvreté, par exemple les investissements dans l'amélioration de la santé et dans la formation professionnelle.

M. Loulichki (Maroc) : Ma délégation est heureuse de participer à ce débat sur la promotion du développement durable et l'élimination de la pauvreté, des thématiques auxquelles mon pays, et à sa tête S. M. le Roi, accorde une importance stratégique et prioritaire. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer l'engagement du Secrétaire général de l'ONU, qui a participé activement au succès des réunions de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sur la biodiversité et sur la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. La réunion d'aujourd'hui est organisée à la veille de la tenue de deux conférences, de Nagoya et de Cancún.

Les nouvelles orientations de développement adoptées par mon pays se reflètent tout d'abord dans la Stratégie nationale de protection de l'environnement et de développement durable, dans la mise en œuvre du Plan d'action national sur l'environnement, dans la Stratégie 2020 du développement rural et, enfin, dans le lancement de l'Initiative de développement humain. La Stratégie 2020 du développement rural constitue une orientation spécifique de la stratégie de développement du pays dans son ensemble. Sa mise en œuvre repose sur la convergence des politiques susceptibles d'apporter des réponses adéquates aux multiples problèmes sociaux rencontrés dans les zones rurales. La Stratégie 2020 du développement rural projetée à l'horizon de deux décennies a pour objectif central de créer les conditions les plus propices pour que les populations rurales accèdent à un processus dynamique permettant de corriger des déséquilibres. L'action du Gouvernement marocain en matière de lutte contre la pauvreté s'articule autour de deux axes : premièrement, le déploiement des infrastructures de base sur l'ensemble du territoire national; et, deuxièmement, l'adoption d'une démarche ciblée de lutte contre la pauvreté orientée vers des résultats concrets. Les initiatives engagées ont permis de réduire la pauvreté, qui est passée de 19 % en 1998 à 11 % en 2006, soit une réduction de près de 50 %. Dans ce cadre, plusieurs initiatives nationales de grande envergure ont été lancées et se sont traduites par la

création d'une agence de développement social et par la mise en œuvre de l'Initiative nationale de développement humain. Cette dernière, inspirée et lancée le 18 mai 2005 par S. M. le Roi, constitue une démarche résolument novatrice de lutte contre la pauvreté et de développement des zones marginalisées. Les quatre points de repère de cette initiative sont les suivants : garantir des conditions de vie dignes et décentes pour les groupes de population les plus défavorisés; construire un projet sociétal de développement global intégré et cohérent; atténuer les effets négatifs de la pauvreté; et tirer profit des expériences étrangères en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette initiative vise la réduction de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, au renforcement des capacités et à l'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base. Une réunion sur l'évaluation des progrès réalisés grâce à cette initiative sera organisée dans les prochains jours, avec la participation d'experts internationaux et nationaux, pour mesurer l'impact de cette initiative sur la réduction de la pauvreté et échanger les bonnes pratiques.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, mon pays n'a pas manqué de renforcer ses institutions financières nationales et d'améliorer les conditions d'accès aux moyens financiers. Dans cette perspective et dans le cadre du processus de création de petites et moyennes entreprises, des microfinancements ont été lancés au profit de la population pauvre. Le microcrédit, mécanisme financier récent, répond au besoin urgent de la population pauvre d'accéder aux ressources financières. Le volume des microcrédits accordés aux populations défavorisées au Maroc a atteint au cours des dernières années la valeur de 29 millions d'euros, soit une progression de plus de 81 % par rapport aux années précédentes. La création par le Gouvernement marocain du Conseil consultatif du microcrédit, qui atteste la mise en place d'un cadre légal dédié à la promotion du microcrédit, démontre notre volonté de persévérer dans la lutte contre l'exclusion sociale. Au Maroc, la microentreprise permet à 60 % de la population active, soit 6 millions de personnes, de bénéficier d'un emploi. Cette microactivité, qui répond le plus souvent aux modalités bancaires informelles, demeure adaptée aux besoins d'un large réseau de petites entreprises. Je dois souligner ici, en écho à la déclaration faite par mon

collègue l'Ambassadeur du Bangladesh, que les femmes accèdent de plus en plus à ces microcrédits et il a été démontré – je pense que cela doit être mis au crédit de la persévérance et de l'opiniâtreté des femmes – que les femmes obtiennent des résultats beaucoup plus probants lorsque des microcrédits leur sont accordés.

Les menaces multiples qui planent sur l'environnement mondial ont de graves répercussions sur l'accroissement de la pauvreté, retardant sensiblement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des corrélations étroites existent entre pauvreté et promotion du développement durable. La déclaration adoptée à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement au début de cette session constitue une étape importante dans l'évaluation des chances et des obstacles de la réalisation par tous des objectifs du Millénaire pour le développement. Un suivi à court terme confortera indéniablement le processus de concrétisation de ces objectifs. Dans cette optique, il importe d'envisager un examen et une évaluation annuels de ces objectifs.

M. Zinsou (Bénin) : Qu'il me soit permis de dire combien je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au nom de mon pays, la République du Bénin, à l'occasion de la présente séance plénière consacrée à l'examen des résultats de l'Année internationale du microcrédit et de son suivi. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général pour son rapport exhaustif (A/65/267) et surtout pour les analyses pertinentes et les recommandations sur lesquelles elles débouchent et qui s'inscrivent dans le droit fil de la résolution 53/197 par laquelle l'Assemblée générale avait proclamé l'année 2005, Année internationale du microcrédit.

Soucieux de combattre dans tous ses aspects la pauvreté et l'exclusion sociale qui affectent une bonne partie de la population béninoise notamment dans les zones rurales, le Gouvernement actuel de mon pays a, dès son avènement, adopté un plan et une stratégie dont les grands axes sont, entre autres, le renforcement du cadre macroéconomique; le développement du capital humain et la gestion de l'environnement; le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles; la promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production à travers un meilleur accès aux microcrédits. Les microcrédits

visent avant tout à permettre à la majorité des populations démunies et dépourvues de moyens financiers, de mener des activités génératrices de revenus. Ils ont fait leur preuve dans plusieurs pays d'Asie en tant que moyen efficace d'activer les capacités dormantes de leur capital humain, chose qui n'est pas étrangère aux bonds spectaculaires qu'ils ont faits en un temps record sur l'échelle des revenus par tête d'habitant.

Le Gouvernement béninois, inspiré par ces performances dignes d'éloges, a lancé le 27 février 2007 une initiative significative baptisée « Programme de microcrédits aux plus pauvres », doté d'un budget de 10 milliards de francs CFA, soit l'équivalent de 20 millions de dollars des États-Unis, et a nommé une jeune femme aux qualités exceptionnelles au poste de Ministre en charge de la microfinance pour en assurer la gestion. Ce ministère est soutenu dans la mise en œuvre de ce programme par des partenaires relais comme la Banque régionale de solidarité, des associations communautaires et des organisations non gouvernementales. Depuis lors, le Programme de microcrédits aux plus pauvres a rendu autonomes près de 600 000 personnes, dont une majorité de femmes, vivant tant dans les villes que dans les campagnes du Bénin. L'engouement suscité par l'initiative gouvernementale et son impact sur l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres, notamment les femmes, ont conduit l'État à poursuivre ses efforts de financement et d'encadrement. Ce programme, qui évolue, a aujourd'hui bénéficié d'une mobilisation de fonds de près de 32 milliards de francs CFA, soit près de 64 millions de dollars des États-Unis, et les populations en redemandent. Des innovations visant l'alphabétisation, la microassurance, la mutuelle de santé ont été introduites dans le Programme. Il en est de même de la solution biométrique dont l'objectif est de promouvoir la professionnalisation du Programme et la sécurisation des fonds. Le Gouvernement béninois, dont l'objectif à brève échéance est d'étendre à au moins 1 million de personnes le bénéfice de ce programme, s'emploie à mobiliser davantage de ressources en sa faveur dans le contexte actuel marqué par les répercussions de la crise économique et financière internationale qui affectent gravement l'économie du pays. C'est là l'une des préoccupations qui devraient être abordées au cours de notre débat actuel, à savoir comment aider les pays qui connaissent

des expériences fructueuses dans le domaine du microcrédit à disposer de fonds à des conditions avantageuses permettant d'octroyer des crédits aux populations qui en ont grand besoin.

À la lumière de son expérience, le Bénin exhorte la communauté internationale à appuyer les initiatives adoptées par les pays en développement dans le domaine de l'encadrement des gestionnaires et des bénéficiaires de microcrédit, surtout dans l'élaboration de réglementations efficaces dans ce secteur porteur, mais combien vulnérable, compte tenu de son lien étroit avec les réseaux informels. Les déviances et irrégularités récemment décelées dans nombre de pays africains, et qui ont porté gravement préjudice aux populations affectées, y compris au Bénin, établissent sans conteste la rationalité des recommandations faites par le Secrétaire général à ce sujet dans son rapport. L'on ne peut nier la nécessité d'adopter et de mettre en application une réglementation appropriée s'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale visant à élargir l'offre de services financiers accessibles aux populations vivant dans la pauvreté, et renforcer la coordination de la politique financière pour cerner la complexité des problèmes que soulève ce type de produit financier.

Au total, comme le Bénin l'a déjà souligné il y a quelques jours à la Sixième Commission, il y a lieu de se féliciter de l'inscription à l'ordre du jour de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international de la question de l'harmonisation de la législation relative à la microfinance. Les études auxquelles les travaux de la Commission donneront lieu permettront de mieux cerner les contours de cet important outil de promotion du développement qu'est devenue la microfinance, et de maximiser son impact et sa contribution à la promotion d'un développement humain durable dans tous les pays.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur de la séance consacrée aux résultats et au suivi de l'Année internationale du microcrédit.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 24 a) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.